



« Alain Delon et moi avons incarné une époque qui fait encore rêver. Nous étions des stars au sens magique du mot. Il n'y a plus actuellement de rêve, mais une réalité confondante qui mélange les acteurs avec le commun des mortels. » BRIGITTE BARDOT, DANS UNE INTERVIEW SUR LEPOINT.FR

Peut-on concilier économie et éthique ?

LA CHAIRE HOOVER d'éthique économique et sociale de l'UCL, fondée par le philosophe Philippe Van Parijs, fête ses 20 ans. Sur quoi portent exactement ses recherches ? En ces temps de spéculation immodérée et de recherche effrénée du lucre, accoler « éthique » et « économie » ne relève-t-il pas de l'oxymore ?



Philippe Van Parijs
Philosophe et juriste.
Responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.



Axel Gosseries
Philosophe et juriste.
Membre de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.



Christian Arnsperger
Économiste.
Membre de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

En vingt ans, comment pourriez-vous décrire l'évolution des thématiques étudiées à la Chaire ? Et que nous dit cette évolution ?

Comment la Chaire « d'éthique économique et sociale » vit-elle la crise bancaire et financière dans laquelle nous patageons depuis trois ans et qui, en dernière analyse, peut s'expliquer par la recherche aveugle et effrénée du profit maximum ?

Un professeur de finances de l'ULg (Georges Hübner pour ne pas le nommer) nous a avoué que cette crise l'avait conduit à intégrer une dimension « sociale » dans son enseignement – sur les conséquences des décisions financières. Au-delà de ce cas particulier, avez-vous le sentiment que la science économique est sortie de sa bulle ?

Depuis sa création, la Chaire Hoover a organisé 133 « Midis de l'éthique ». A parcourir la liste des sujets choisis par le comité multidisciplinaire qui en choisit les sujets, j'avoue ne pas détecter de tendance lourde. Par exemple, le tout premier « Midi », en octobre 1991, portait sur « L'éthique des marchés financiers ». Et les autres sujets choisis dans la foulée, pourraient aussi être choisis aujourd'hui : la légitimité d'un impôt sur la fortune, par exemple, ou la criminalisation de propos révisionnistes, ou encore le partage de la dette publique en cas de scission du pays. Mais les thématiques de la Chaire Hoover, ce sont aussi les sujets très divers des recherches menées par les membres de la Chaire. En 1991, nous étions deux : Christian Arnsperger, entamait un doctorat sur la modélisation mathématique des théories de la justice, et je venais de terminer une version com-

plète de mon livre *Real Freedom for All*. Entre ce que nous faisons alors et la critique existentielle du capitalisme développée récemment par Christian Arnsperger ou le *Linguistic Justice* que je viens de publier ce mois-ci, il y a manifestement pas mal de chemin parcouru. Mais il serait aussi difficile d'y détecter un mouvement d'ensemble, et encore plus dans le foisonnement actuel des recherches menées au sein d'une Chaire beaucoup plus peuplée qu'à l'époque. C'est très bien ainsi. Dans le domaine très vaste de l'éthique économique et sociale, à chacun d'identifier les questions qui le passionnent ou le perturbent, et de s'y attaquer en profitant autant que possible de l'environnement relax mais exigeant que la Chaire Hoover peut lui fournir. ■

Propos recueillis par
WILLIAM BOURTON

Nous tentons de nourrir le débat en présentant des théories de la justice, en discutant les arguments qui les sous-tendent et en explorant leurs implications. Comment répondre alors à la crise financière et bancaire ? D'abord, en rappelant que l'exigence de justice sociale a pleinement sa place au cœur de la régulation bancaire, financière et budgétaire. Ensuite, en pensant de concert réforme des institutions économiques et éthiques individuelle.

Pour les banques, les propositions sont sur la table. Par exemple, séparer banque de dépôt et d'affaire. Dans l'entreprise, des alternatives viables à la SA existent, qui donnent une vraie voix aux travailleurs. En matière de rémunérations, on sait que les stock-options sont un problème majeur. Pensons avec soin des réformes, en les appuyant sur une vision explicite de la justice. Mais ne misons pas tout

non plus sur le seul changement des règles du jeu... La couverture la plus solide finit toujours par se déchirer si chacun continue de la tirer à soi avec force.

Les consommateurs exigent des produits toujours moins chers, les épargnants des taux plus élevés, les actionnaires des dividendes plus plantureux et les patrons des rémunérations plus astronomiques. C'est bien cela qui nourrit aussi notre crise... systémique ! Il nous revient donc de faire face aussi à notre responsabilité individuelle. Et dans ce domaine, comme dans celui des réformes institutionnelles, il y a aussi de vraies questions auxquelles nous devons tenter de répondre. ■

Propos recueillis par
W. B.

Notre conviction est que l'économie et le social ne sont jamais séparés – et qu'ils ne le sont pas plus dans le système économique actuel, avec toutes ses dérives, que dans un système plus idéal. La science économique ne les a, en fait, jamais séparés non plus. Simplement elle a, dans sa version aujourd'hui dominante, une vision assez spécifique et étroite de la société et des citoyens qui la peuplent. Quand certains économistes parlent d'introduire une « dimension sociale », ils veulent dire : la science économique doit se soucier davantage des effets de certaines décisions (par exemple financières) sur les vies des plus vulnérables et des plus pauvres, sur les conditions d'emploi, sur l'environnement, etc. Evidemment, en soi cela ne garantit pas que la façon dont on va tenir compte de ces effets sera la bonne. En particulier, faut-il raisonner

au sein du système économique actuel, ou bien faut-il inclure dans la réflexion la question du changement de système ? Il ne faut pas sous-estimer les difficultés auxquelles nous confrontent ces questions. Ce que serait le salaire juste d'un patron ou « ce que pourrait être une banque non capitaliste » sont des questions difficiles. On ne peut pas y répondre sans entrer en dialogue entre disciplines et aller vers les acteurs de la pratique. Cela aussi, c'est introduire une « dimension sociale » dans la science économique. Tous les économistes n'en sont pas encore là. Donc, ils sortent de leur bulle, oui, mais pas tous à la même vitesse... ■

Propos recueillis par
W. B.

www.uclouvain.be/chaire-hoover.

une mère face à une secte juive

lavage de cerveau. Il passait ses journées dans la rue avec Noam, psalmodiant et tentant de convertir les passants. » Shaim a croisé la route du mouvement Loubavitch Abad. Né en Biélorussie au XVIII^e siècle, il attire les « âmes égarées » du judaïsme, partout dans le monde, et prône une approche ultra-stricte de la religion. « La pratique du judaïsme est devenue très vite le moteur de notre vie quotidienne, dit-elle. Tristement, quoi que je fasse pour suivre mon mari, ce n'était jamais assez. Il y a eu un moment où j'ai dû dire "stop". J'ai voulu le quitter. C'est à ce moment que j'ai commencé à recevoir des menaces. » La seule issue est la fuite.

Pour survivre. « Mais au moment où je me sentais en sécurité, en Suisse, j'ai dû mener une deuxième bataille. » Isabelle Neulinger doit désormais faire face à la machine judiciaire qui lui intime l'ordre de re-

« Cet arrêt fera jurisprudence. Il servira aux autres femmes qui vivent une situation similaire à la mienne. A l'avenir, j'aimerais les aider »

tourner en Israël, sur requête du père. « J'ai été plusieurs fois mise en demeure par les tribunaux de rentrer dans le mois. Je suis devenue une fugitive dans mon propre pays. » D'un recours à l'autre, elle finit devant la Cour européenne

des droits de l'homme. « Où j'ai perdu. J'ai ensuite saisi la grand chambre de la Cour où j'ai gagné, contre toute attente. Par seize voix contre une, alors que mes chances étaient proches de zéro. Trois mots expliquent ce basculement : l'intérêt supérieur de l'enfant. » Ce happy end ouvre une nouvelle page du droit familial international. « Cet arrêt fera jurisprudence. Il pourra servir aux autres femmes qui vivent une situation similaire à la mienne. A l'avenir, j'aimerais les aider dans leur combat. »

Soulagée, Isabelle Neulinger avoue pourtant qu'elle craint toujours un enlèvement de son en-

fant. Son témoignage, elle l'a écrit pour Noam. Pour qu'il comprenne, plus tard. Pour mettre un point final à l'histoire, aussi, lorsque le livre sera traduit en hébreu. « Ce jour-là, j'écrirai au président israélien. Je lui demanderai d'abandonner les charges à mon égard. Parce que oui, j'aimerais retourner en Israël, un jour... » ■

OLIVIER MOUTON

« Jamais vous n'aurez mon fils ! »
ISABELLE NEULINGER
Editions La boîte à Pandore, Bruxelles-Paris,
253 p., 19,90 euros



ISABELLE NEULINGER témoigne de son double combat pour sauver son enfant d'une secte juive. © SYLVAIN PIRAUX.